



# RÈGLEMENTS LIGUE JUVÉNILE AA-A – ENTRAÎNEURS (C)

(COMP - REV.27 avril 2015)



Toutes les matchs sont joués en conformité avec les règlements de la FIFA, les règlements de la FSQ, les politiques de l'ARS Lac St-Louis et par les modifications suivantes des règles du jeu et règlements de la ligue. Le format de jeu pour les U09-U10 est le 7 v 7, pour les U11-U12 est le 9 v 9 tandis que le 11 v 11 s'applique aux catégories U13 à U18.

Règlementation FSQ :

[http://federation-soccer.qc.ca/index.php?option=com\\_phocadownload&view=category&id=5:reglementation&Itemid=635](http://federation-soccer.qc.ca/index.php?option=com_phocadownload&view=category&id=5:reglementation&Itemid=635)

Un match perdu par forfait entraîne un score de 3-0 (ou le pointage demeure tel quel – le meilleur avantage pour l'équipe qui gagne) et un point perdu au classement (-1). Les statistiques U09-U10-U11 ne sont pas affichées mais tenues par le comité de la ligue juvénile pour des fins de promotion/relégation.

Tout match perdu par forfait pourrait entraîner la disqualification de l'équipe fautive des matchs de la coupe. Non-applicable pour les U09-U10-U11.

## C1. RESPONSABILITÉS DES ENTRAÎNEURS

- a) Les entraîneurs doivent agir de façon responsable (FIFA loi 5).
- b) Les entraîneurs des deux équipes sont responsables de la sécurité de tous les joueurs, entraîneurs, spectateurs, arbitres, assistants-arbitres et ce avant, pendant et après le match.
- c) Tous les entraîneurs doivent travailler en vue de devenir un «Entraîneur-Animateur certifié».
- d) Tous les entraîneurs doivent montrer leur carte de certification P.N.C.E. au moment de l'enregistrement en vue d'obtenir leur carte d'affiliation d'entraîneur.
- e) Au minimum, l'entraîneur chef de l'équipe, doit posséder une certification minimale de P.N.C.E. pour le niveau correspondant ci-dessous:

U09 et U10 Soccer communautaire S2 + S3 (consultez votre directeur technique de club)

U11 et plus Soccer communautaire S2 + S3 - divisions « A »

Soccer communautaire S2 + S3 + S7 – divisions « AA »

(consultez votre directeur technique de club)

D.E.P. – U13AA obligatoire ainsi que le directeur technique du club (FSQ art. 35.5)

\* Veuillez noter que le cours Niveau 1 théorique (partie A) est obligatoire pour tout entraîneur "AA"

\*\*La certification doit être obtenue avant le 15 juillet de la saison en cours sinon la participation de l'équipe aux séries de la coupe pourrait être retirée.

L'entraîneur chef doit être présent à au moins 75% des matchs officiels (FSQ R.F. #35.4.1). Le registraire de la ligue ou l'administrateur appliquera les amendes et /ou sanctions.

- f) - réservé -
- g) Tous les entraîneurs doivent assister au symposium annuel des entraîneurs de la région du Lac St-Louis.
- h) Les entraîneurs doivent présenter les cartes d'affiliation validées de la F.S.Q. pour tous les joueurs et entraîneurs ainsi que la feuille de match pré-imprimée à partir de PTS-ligue à l'arbitre pour vérification au moins 15 minutes avant le coup d'envoi mais pas plus tard que l'heure prévue au calendrier. Les joueurs qui figurent sur la feuille de match mais dont les cartes d'affiliation sont manquantes ne seront pas autorisés à entrer sur le terrain de jeu avant la vérification à la mi-temps. Le match doit commencer au plus tard 15 minutes après l'heure prévue au calendrier (voir C1.n). Si les cartes d'affiliation et la feuille de match ne sont pas présentes après 15 minutes de l'heure prévue du début du match, cela aura pour conséquence un forfait par 3-0 et une amende de 75\$ à l'équipe fautive. Le match ne sera pas joué.
- i) Tous les joueurs et tous les entraîneurs doivent posséder une carte d'affiliation régionale active et validée pour la saison en cours. Le manque de se conformer entraînera un match perdu par forfait par un score de **3-0** et une amende de **\$25** sera imposée.
  - i. Pour être considéré comme réserviste, un joueur doit être inscrit sur une liste d'équipe de catégorie et/ou de classe inférieure et doit faire preuve d'avoir joué au moins 4 matchs de saison régulière avec son équipe permanente. Le manque de se conformer entraînera une amende de **\$100** par match joué, calculé à la fin de la saison.
- j) Une fois qu'un match a commencé, tout entraîneur ou officiel de club qui retire son équipe ou qui refuse de continuer sa participation au match perdra son match par un forfait de **3-0** (ou le pointage demeure tel quel – le meilleur avantage pour l'équipe gagnante), un point sera retiré du classement (-1) et une amende de **\$150** sera imposée.



## RÈGLEMENTS LIGUE JUVÉNILE AA-A – ENTRAÎNEURS (C)

(COMP - REV.27 avril 2015)



- k) Avant de signer la feuille de match à la fin du match, l'entraîneur doit s'assurer que les membres de l'équipe absents soient biffés de la feuille de match et que le résultat, les buteurs, les avertissements et les expulsions soient correctement inscrits sur la feuille de match avant de reprendre possession de ses cartes d'affiliation et de ses copies des feuilles de match officielles de la ligue. Tout protêt doit être déposé dans les 2 jours suivant le match (voir section PC). Il est de la responsabilité de l'entraîneur de récupérer ses cartes d'affiliation et feuilles de match à la fin du match. Aucun ajout ou modification sur la feuille de match ne sera permis une fois le match ayant débuté.
- l) - réservé -
- m) - réservé -
- n) - réservé -
- o) - réservé -
- p) Le résultat des matchs joués ainsi que le classement et les statistiques des équipes sont disponibles sur la page Internet ([www.tsisports.ca/soccer/ligue](http://www.tsisports.ca/soccer/ligue)). Les équipes sont encouragées à inscrire leurs statistiques immédiatement après la fin du match. Elles ont la responsabilité de vérifier l'homologation du match faite par l'arbitre dans les premières 48 heures suivant le match. L'équipe doit signaler toute irrégularité par courriel à la statisticienne dans les 48 heures qui suivent l'homologation du match par l'arbitre. Toute demande de révision après 96 heures du coup d'envoi ne sera pas considérée. La statisticienne validera le match le plus rapidement possible mais sans dépasser 21 jours tel que prescrit par les règles de fonctionnement FSQ #23.3.
- U09-U10-U11**: Bien que les classements, les statistiques et les résultats ne soient pas affichés, les équipes sont encouragées à enregistrer leurs statistiques immédiatement après leur match.
- q) Il est interdit aux entraîneurs et aux spectateurs de se trouver derrière la ligne des buts ou de courir le long des lignes de touche du côté des entraîneurs. Les spectateurs doivent prendre place sur le côté du terrain opposé à celui des équipes, au moins 2 mètres de la ligne de touche ou derrière la clôture lorsqu'elle est présente, et cela en tout temps. Les joueurs et les entraîneurs doivent demeurer à l'intérieur de la surface technique telle que définie par FIFA (1 mètre de la ligne de touche et 1 mètre de chaque côté du banc des joueurs). Les substitutions de joueurs doivent s'effectuer à la ligne médiane, 1 mètre de la ligne de touche.
- r) Les entraîneurs doivent s'assurer qu'aucun parent ou spectateur n'entre sur le terrain de jeu. Toute infraction à ce règlement résultera en un match perdu **3-0** par l'équipe prise en défaut. Les équipes peuvent recevoir des mesures disciplinaires supplémentaires par le comité de la ligue juvénile et/ou de discipline régional.
- s) En tout temps, seuls les membres identifiés du comité de la ligue juvénile et/ou les représentants des clubs (tel qu'identifiés dans **PTS Reg**), les arbitres, le personnel et les joueurs enregistrés peuvent être présents sur le terrain de jeu et le long des lignes de touche du côté des équipes. Un maximum de 3 entraîneurs/gérant/physio et un maximum 13 joueurs pour U09-U10, **16 joueurs max.** pour U11-U12 et de 18 joueurs pour U13-U18 sont permis à l'intérieur de la surface technique. Le non-respect de ce règlement résultera en un match perdu **3-0** par l'équipe prise en défaut. Ils doivent tous être inscrits sur la feuille de match. Les joueurs au banc lors du match NE portant PAS un dossard en tout temps entraînera une amende de **\$25**. SEULEMENT dans le cas d'une blessure nécessitant l'aide d'un parent ou d'une personne de premiers soins, l'arbitre peut autoriser la présence d'une telle personne sur le terrain de jeu ou à l'intérieur de la surface technique durant le temps où des soins médicaux sont nécessaires.
- t) Chaque entraîneur a la responsabilité de suivre les suspensions de son équipe sur PTS-ligue.
- u) Les entraîneurs ont la responsabilité de s'assurer que tous les joueurs participant au match soient cochés sur la feuille de match par l'arbitre (voir C1.k). Tout nom n'ayant pas été biffé sera considéré comme ayant participé au match. Tous les autres noms doivent être rayés avant le début de la deuxième demie. Seuls les membres du personnel peuvent arriver pendant la deuxième demie.
- v) En tout temps (avant, pendant et après le match), il est interdit de fumer à l'intérieur de la surface technique. Le non-respect entraînera des sanctions additionnelles imposées par le comité de la ligue juvénile.
- w) Aucune boisson alcoolisée ni aucune drogues ne sont permis à l'intérieur de la surface technique. Le non-respect entraînera des sanctions additionnelles imposées par le comité de la ligue juvénile.
- x) Les entraîneurs n'essayeront pas d'influencer indûment les décisions de l'arbitre. Des mesures disciplinaires peuvent être prises par le comité de ligue juvénile.



# RÈGLEMENTS LIGUE JUVÉNILE AA-A – ENTRAÎNEURS (C)

(COMP - REV.27 avril 2015)



## C2. RETARD DES ÉQUIPES

- a) Si une équipe ne peut se présenter après 15 minutes de l'heure fixée du coup d'envoi avec les exigences minimales suivantes, le match sera perdu par défaut en faveur de l'équipe adverse par le compte de **3-0** :
- 7 v 7 (U09-U10) : 5 joueurs + 1 entraîneur
  - 9 v 9 (U11-U12) : 6 joueurs + 1 entraîneur
  - 11 v 11 (U13 à U18) : 7 joueurs + 1 entraîneur
- b) Les retards exceptionnels sont notés sous la section C3.

## C3. ÉQUIPE ABSENTE

- a) Une équipe qui ne peut se présenter pour un match doit en avertir l'équipe adverse, la statisticienne de la ligue et le directeur général au moins 5 jours ouvrables, avant la date prévue au calendrier. Le match sera décerné à l'équipe opposée par le compte de **3-0**. Une équipe absente à 2 reprises se verra imposé d'une amende de **\$300**.
- b) Dans le cas d'une absence sans préavis de 5 jours ouvrables, l'équipe fautive perd le match par le compte de **3-0**, 1 point sera retiré du classement (-1), une amende de **\$250** est immédiatement imposée et sa participation aux séries de la coupe pourrait être retirée. Les équipes U09-U10-U11 ne seront pas disqualifiées du festival de fin d'année.
- c) Une équipe incapable de se présenter pour un match demandant un déplacement vers les frontières normales de la région du Lac St-Louis ou à l'extérieur des frontières normales de la région du Lac St-Louis perd le match par forfait **3-0**, se voit imposer une amende de **\$500**, 1 point sera retiré du classement (-1) et sa participation aux séries de la coupe pourrait être retirée. Non-applicable pour les U09-U10-U11.
- d) Toute circonstance exceptionnelle peut être adressée au comité de la ligue juvénile.

## C4. MATCHS VALIDES ET FORFAITS

- a) Une équipe présentant moins de 5 (7 v 7), 6 (9 v 9) ou 7 (11 v 11) joueurs actifs compétitifs sur le terrain ou utilisant un joueur sous suspension ou inéligible ou sans carte d'affiliation ou ayant un entraîneur suspendu présent à l'intérieur de la surface technique ou inscrit sur la feuille de match perdra le match par forfait. La victoire sera accordée à l'équipe opposée par le compte de **3-0**.
- b) Un match est déclaré forfait si une équipe inscrit un nombre de joueurs mutés supérieur au nombre permis sur la feuille de match. La victoire est accordée à l'équipe adverse par le compte de **3-0**.
- c) La durée du match est celle fixée par la FSQ, comme suit :

U09 – U10	2 demies égales de 25 minutes
U11-U12	2 demies égales de 30 minutes
U13 – U14	2 demies égales de 35 minutes
U15 – U16	2 demies égales de 40 minutes
U17 – U18	2 demies égales de 45 minutes

\* Pas de prolongation lors des matchs de la saison régulière.

- d) Le match sera jugé valide lorsque le temps suivant aura été joué :

U09 – U10	35 minutes des 50 minutes du match
U11-U12	45 minutes des 60 minutes du match
U13 – U14	53 minutes des 70 minutes du match
U15 – U16	60 minutes des 80 minutes du match
U17 – U18	68 minutes des 90 minutes du match

- e) Si pour toute raison autre que la température un arbitre arrête un match avant la fin des durées mentionnées ci-haut, le comité de la ligue juvénile jugera de la validité du match sur réception du rapport de l'arbitre.
- f) Dans le cas où les circonstances ne permettraient pas la pleine tenue d'un match, et lorsque l'arbitre est informé de ce fait avant que le match ne commence, l'arbitre a le pouvoir de raccourcir chaque demie pour autant qu'elles restent égales et que le match conserve une durée suffisante pour être légale. Dans une telle situation, les entraîneurs des deux équipes doivent être informés des raisons de cette décision ainsi que de la nouvelle durée des demies. L'arbitre est tenu de rapporter cette irrégularité par écrit sur la feuille de match officielle et sur PTS-ligue.



## RÈGLEMENTS LIGUE JUVÉNILE AA-A – ENTRAÎNEURS (C)

(COMP - REV.27 avril 2015)



- g) Dans le cas où 2 demies inégales ont été jouées et ce pour des raisons autres que C4.f, mais à l'intérieur des temps réglementaires pour que le match soit officialisé, le résultat final sera valide. L'arbitre est tenu de rapporter cette irrégularité par écrit sur la feuille de match officielle et sur PTS-ligue.
- h) Dans le cas où l'arbitre doit mettre fin à la première demie avant le temps réglementaire, l'arbitre, après avoir avisé les deux entraîneurs de sa décision, doit :
- Jouer le temps manquant avant le début de la mi-temps, en redémarrant avec un ballon au pied 'drop ball' d'où était la position du ballon lors de l'arrêt, soit du centre du terrain.
  - Jouer la deuxième demie d'une durée égale au temps de la première demie pourvu que le temps total joué soit en conformité avec le temps officiel minimum, requis pour la validité du match.
  - Jouer la deuxième demie d'une durée normale pourvue que le temps total joué soit en conformité avec le temps officiel minimum, requis pour la validité du match.
  - Les entraîneurs n'essayeront pas d'influencer indûment la décision de l'arbitre
  - L'arbitre est tenu de rendre compte de l'irrégularité par écrit sur la feuille de match officielle et sur PTS-ligue.

N.B. Toute interruption au progrès normal d'un match ou un refus de débiter un match peut être considéré comme un retrait.

### C5. CLASSEMENT DE LA LIGUE (non-applicable pour les U09-U10-U11)

- a) Les points sont accordés de la façon suivante:
- 3 points pour une victoire
  - 1 point pour un match nul
  - 0 point pour une défaite
  - 1 point pour un match perdu par forfait
- b) Le classement se fait par l'addition des points remportés ou enlevés tel que prévu à l'art. C5.a.
- c) En cas d'égalité en fin de saison, le classement final sera établi de la façon suivante (FSQ compétitions art. 59):
- Le plus grand nombre de points obtenus;
  - Le plus grand nombre de points obtenus dans les matchs entre les équipes concernées;
  - La différence de buts particulière (dans les matchs entre les équipes concernées);
  - Le plus grand nombre de victoire;
  - La meilleure différence de buts générale;
  - Le plus grand nombre de buts marqués;
  - Tirage au sort.
- d) Les champions et l'équipe en 2<sup>ème</sup> place dans la saison, dans chaque division recevront un maximum de **20 pour le 9 v 9 / 22 pour le 11 v 11** trophées, plaques ou médailles. **18 médailles par équipes seront présentées au festival pour les U09-U10-U11.**
- e) Tout match perdu par forfait pourrait entraîner la disqualification de l'équipe aux matchs de la coupe juvénile, aux matchs de la coupe Saputo AA ou aux matchs de la coupe des champions « A ». **Non-applicable pour les U09-U10-U11.**

### C6. PÉRIODE DE REFROIDISSEMENT

- réservé -

### C7. ENREGISTREMENT DE JOUEUR (se référer à A6, règlements de club)

### C8. NOMBRES DE JOUEURS

**Soccer à 7 : Un maximum de 13 joueurs actifs et en uniforme de club, peuvent être inscrits sur la feuille de match ou participer à un match.** Les joueurs assis sur le banc lors du match doivent porter un dossard en tout temps. Aucun autre joueur n'est permis sur la surface technique. Manquer de s'y conformer résultera en un match perdu par forfait **3-0**.



## RÈGLEMENTS LIGUE JUVÉNILE AA-A – ENTRAÎNEURS (C)

(COMP - REV.27 avril 2015)



**Soccer à 9 : Un maximum de 16 joueurs actifs et en uniforme de club, peuvent être inscrits sur la feuille de match ou participer à un match.** Les joueurs assis sur le banc lors du match doivent porter un dossard en tout temps. Aucun autre joueur n'est permis sur la surface technique. Manquer de s'y conformer résultera en un match perdu par forfait **3-0**.

**Soccer à 11 : Un maximum de 18 joueurs actifs et en uniforme de club, peuvent être inscrits sur la feuille de match ou participer à un match.** Les joueurs assis sur le banc lors du match doivent porter un dossard en tout temps. Aucun autre joueur n'est permis sur la surface technique. Manquer de s'y conformer résultera en un match perdu par forfait **3-0**.

### C9. TERRAIN DE JEU ET ÉQUIPEMENTS

- a) TERRAIN DE JEU: Les Clubs doivent s'assurer que leurs terrains sont sécuritaires et que l'on peut y jouer en tout temps. Les arbitres et les entraîneurs sont dans l'obligation d'indiquer tout non-respect de l'article C9.a) sur la feuille de match. Aucune autre plainte ne sera acceptée si non indiqué sur la feuille de match. Le respect pour les points suivants est demandé :
- Tous les terrains doivent être adéquatement lignés, doivent avoir 2 bancs de joueurs sur un même côté du terrain mais du côté opposé des spectateurs et comprendre des filets aux deux extrémités du terrain.
  - Tous les buts doivent être munis de filets en bonne condition. Les filets doivent être sans trous de plus de 15 cm x 15 cm (6 po x 6 po). Les filets doivent être bien faufiletés aux buts sur tous les côtés et ils doivent être ancrés par terre à une distance d'au moins 1 m (3 pi 3 po) derrière la ligne de but.
  - Pour les matchs 9v9, des buts pour 7v7 doivent être utilisés là où disponible, dans le contraire, des buts 11v11 doivent être alors utilisés.
  - Tous les buts doivent être ancrés et sécurisés ou sanctionnés (approuvés) pour usage sur terrains artificiels.
  - Les drapeaux de coin doivent avoir une hauteur minimale de 5 pieds (1.5 mètres). Les matchs peuvent être joués si les drapeaux n'y sont pas présents mais le club se verra imposer une amende.
  - Les arbitres et les entraîneurs sont dans l'obligation d'indiquer tout non-respect de l'article C11-9 a) sur la feuille de match. Aucune autre plainte ne sera acceptée si non indiqué sur la feuille de match.
  - Il est dans l'obligation du club receveur d'aviser son arrondissement/ville de tout manque au terrain. Ce même club doit aviser le coordonnateur aux compétitions de tout risque à la sécurité des athlètes causé par les conditions de terrains inadéquates ainsi que tous changements au calendrier que ces conditions peuvent entraîner.

*Un protêt sur la condition des terrains n'est pas recevable.*

#### b) LE BALLON

U09 - U13 : Ballon #4, circonférence de 25-26 pouces (62-65 cm)  
Poids 12-14 onces (330-390 g)

U14 - U18: Ballon #5, circonférence de 27-28 pouces (68-71 cm)  
Poids 14-16 onces (397-453 g)

La pression doit être 9-10.5 livres par pouce carré. Les ballons non piqués, vulcanisés, sont interdits. LES ENTRAÎNEURS DOIVENT S'ASSURER QUE LES BALLONS DE MATCH SOIENT GONFLÉS CONVENABLEMENT. L'entraîneur de l'équipe hôte est à la responsabilité de fournir 2 ballons officiels de la ligue pour le match. Le ballon doit être prêt à être utilisé et répondre aux normes et conditions appropriées. Si un tel ballon n'est pas disponible, l'arbitre peut s'enquérir auprès de l'entraîneur de l'équipe visiteuse ou utiliser tout autre ballon en bon état et répondant aux spécifications ci haut mentionnées. Si aucun ballon n'est disponible, la match sera perdu par forfait par l'équipe receveuse par le score de 3-0, 1 point sera retiré du classement et une amende de 250\$ sera imposée.

#### c) JOUEURS:

- Tous les joueurs doivent porter l'uniforme de club complet (chandail, shorts, bas) et de la même couleur tel qu'enregistré par leur club (tel que stipulé par la loi 4 de FIFA).
- Les gardiens doivent porter un maillot de couleur distincte des autres joueurs et de l'arbitre et peuvent porter des shorts ou des pantalons. Les shorts, pantalons et bas peuvent être





## RÈGLEMENTS LIGUE JUVÉNILE AA-A – ENTRAÎNEURS (C)

(COMP - REV.27 avril 2015)



- d'une couleur différente que celles de l'équipe. Si un gardien est remplacé et veut jouer sur le terrain, il/elle doit appliquer le règlement C9.c) i. ci-dessus.
- iii. Le maillot doit être porté à l'intérieur du short en tout temps, et ce, aussi pour le gardien de but. Le chandail doit être numéroté (numéro différent) au dos de celui-ci (dimension de 6" minimum). Les manches doivent être déroulées.
  - iv. Les équipes doivent clairement identifier leur capitaine par le port d'un brassard au bras gauche. **Non-applicable pour les U09-U10-U11.**
  - v. Aucun échange de numéro (maillot) n'est permis sans l'autorisation de l'arbitre. Les joueurs ne sont en aucun temps autorisés à retirer leur maillot sur le terrain de jeu ou au banc des joueurs.
  - vi. Les protège-tibias sont obligatoires conformément aux règlements de la FIFA et doivent être recouverts en tout temps.
  - vii. Les couvre-chefs approuvés par la FIFA peuvent être portés. **FIFA Loi 4 – L'Équipement des joueurs : modification des dispositions par lesquelles les hommes et les femmes peuvent maintenant porter des couvre-chefs sont affichée sur [fifa.com](http://fifa.com).**
  - viii. Aucun bijou ou objets dangereux ne peuvent être portés.
  - ix. **Le port de lunettes de prescription n'est pas permis. Les lunettes de sport approuvés ou lunettes protectrices sont obligatoires à tous les joueurs.** Le port d'une prothèse auditive est permis
  - x. Les plâtres durs ne peuvent pas être portés (gypse ou fibre de verre).
  - xi. **Les appareils orthopédiques ne doivent pas exposer des pièces métalliques et doivent être recouverte d'un manchon en néoprène.**

### C10. RÈGLES DU JEU

- a) Lors d'un coup de pied de coin ou d'un coup franc, aucun joueur de l'équipe adverse ne doit être à moins de 9.15 mètres du ballon (**6 m pour le 7 v 7**). Le ballon est en jeu dès qu'il est botté et qu'il est en mouvement. L'arbitre doit s'assurer que la distance est respectée.
- b) Lors d'un coup de pied de but, les joueurs de l'équipe adverse doivent être à l'extérieur de la surface de réparation et à au moins 9.15 mètres du ballon jusqu'à ce qu'il soit botté en jeu (**6 m pour le 7 v 7**). Le ballon est en jeu dès qu'il est botté directement à l'extérieur de la surface de réparation. L'arbitre doit s'assurer que la distance est respectée.
- c) Fautes et Inconduites (Les règles de FIFA s'appliquent pour tous les coups francs directs et indirects)
  - i. Si une faute qui entraîne un coup franc direct est commise à l'intérieur de la surface de réparation par l'équipe en défense, un COUP DE PIED DE RÉPARATION sera accordé à l'équipe attaquante.
  - ii. Si une faute qui entraîne un coup franc indirect est commise à l'intérieur de la surface de réparation par l'équipe en défense, un COUP FRANC INDIRECT sera accordé à l'équipe attaquante. Le ballon sera placé à l'endroit de l'effraction sauf si l'effraction a été commise dans la surface de but, alors le coup franc indirect accordé dans la surface de but doit être exécuté de la ligne de la surface de but qui est parallèle à la ligne de but, et ce au point le plus proche de l'endroit où la faute a été commise.
  - iii. Si une faute qui entraîne soit un coup franc direct ou un coup franc indirect est commise à l'intérieur de la surface de réparation par l'équipe attaquante, un COUP FRANC sera accordé à l'équipe en défense. Le ballon sera placé à l'endroit de l'effraction, sauf si l'effraction a été commise dans la surface de but, alors le ballon sera placé à n'importe quel endroit à l'intérieur de la surface de but. L'équipe adverse doit demeurer à l'extérieur de la surface de réparation jusqu'à ce que le ballon soit mis en jeu. Le ballon est en jeu dès qu'il est botté directement à l'extérieur de la surface de réparation.
- d) Lors d'une reprise de jeu par l'entremise d'une balle au sol à l'intérieur de la surface de but, l'arbitre mettra le ballon au jeu sur la ligne de la surface de but parallèle à la ligne des buts, au point le plus approché de l'endroit où le ballon se trouvait au moment de l'interruption du jeu. Le ballon est en jeu dès qu'il touche la surface du terrain.
- e) Le règlement du hors-jeu s'applique au **soccer à 9** et au **soccer à 11**. **Le hors-jeu ne s'applique pas au 7 v 7.**
- f) La règle de la passe arrière au gardien (pass-back : passe délibérée faite avec le pied ou une rentrée en touche (throw-in) effectuée par un coéquipier) est applicable à tous les matchs.



## RÈGLEMENTS LIGUE JUVÉNILE AA-A – ENTRAÎNEURS (C)

(COMP - REV.27 avril 2015)



- g) Une seule tentative sera allouée à un joueur lors de la rentrée en touche.
- h) SUJET À AUTORISATION DE L'ARBITRE, un nombre illimité de substitution peut être effectuée aux occasions suivantes :
  - i. Après un but
  - ii. Avant un coup de pied de but
  - iii. À la mi temps
  - iv. Lorsque le jeu est interrompu pour cause de blessure (seul le joueur blessé peut être remplacé)
  - v. Lorsque le jeu a été arrêté et un joueur reçoit un avertissement (carton jaune), ce joueur peut être remplacé par un autre joueur à la demande de son entraîneur.
  - vi. U09-U10, U11-U12 SEULEMENT : Aux rentrées en touche (la substitution peut être faite par l'équipe en possession du ballon et seulement si cette équipe effectue des substitutions l'équipe adverse peut faire de même.)
- i) Dans l'éventualité d'une blessure nécessitant un arrêt de jeu et l'intervention sur le terrain d'un membre du personnel de l'équipe, le joueur blessé doit quitter le terrain, ou en être retiré, à l'exception du gardien de but. L'arbitre a la responsabilité de la sécurité de tout joueur sur le terrain. Le joueur blessé pourra être immédiatement remplacé par un autre joueur et être autorisé à revenir à la prochaine substitution. (Voir article C10.h). L'arbitre a la décision finale quant à savoir si le gardien de but peut rester après avoir été blessé. À cause de l'importance de son rôle, il est alloué un temps raisonnable au gardien de but pour qu'il puisse reprendre ses esprits. Tout joueur ayant une blessure qui saigne (incluant le gardien de but) doit quitter le terrain et peut revenir au jeu une fois que l'arbitre est convaincu que le saignement s'est arrêté.
- j) L'arbitre supervisera l'échange de la poignée de main au début du match.

### C11. REPORT DE MATCHS

- a) Si un match doit être remise à cause de la mauvaise température ou de la mauvaise condition du terrain, le représentant du club doit immédiatement informer la statisticienne de la ligue et la responsable des calendriers. Les entraîneurs doivent mettre tout en œuvre pour aviser l'équipe adverse le plus tôt possible.
- b) Si un terrain est fermé par la ville/arrondissement, le représentant du club doit immédiatement aviser la responsable des calendriers et l'assignataire des arbitres avec les détails par téléphone et par courriel. Ensuite, la responsable des calendriers avisera les entraîneurs impliqués et la statisticienne de la ligue.
- c) Si un match est annulé par l'arbitre, ce dernier doit immédiatement informer l'assignataire des arbitres. L'assignataire des arbitres va aviser la statisticienne de la ligue et la responsable des calendriers.
  - i. **ÉCLAIRS:** À la première vue de la foudre suivie par le son du tonnerre dans les 30 secondes, le match arrête et les équipes doivent se mettre à l'abri. Le match reprend après 10 minutes se sont écoulées sans foudre ou tonnerre. Les équipes ne peuvent pas quitter les lieux avant que l'arbitre déclare le match officiellement suspendu ou terminé et complète les feuilles de match. Si le temps permet de reprendre le match, l'arbitre doit ajuster la durée du match et envoyer un rapport (C4.f).
- d) Une fois que l'horaire officiel est publié, les matchs peuvent être remises seulement pour une compétition de la coupe provinciale, pour les tournois et/ou autres compétitions impliquant des joueurs sur les équipes de Sélection régionale, pour toute activité scolaire officielle non prévue au calendrier ou un événement religieux, et SEULEMENT si 4 joueurs ou plus ou 2 joueurs et un gardien de but (identifié sur les feuilles de matchs comme K, GK, 1 ou 0) sont absents. Les requêtes doivent être soumises au président de la ligue juvénile et au **directeur général**, accompagnées de documents officiels à l'appui, et ce pas moins de 5 jours ouvrables avant le match. (N.B. une lettre signée à l'entête de l'école, l'église, du temple ou de la synagogue...etc...sont des exemples de documents OFFICIELS à l'appui.)



## RÈGLEMENTS LIGUE JUVÉNILE AA-A – ENTRAÎNEURS (C)

(COMP - REV.27 avril 2015)



- e) À l'intérieur des 7 jours suivant l'annonce d'un match remis, il est de la responsabilité du club receveur de proposer 3 dates à la responsable des calendriers. Cette dernière va confirmer la date la plus appropriée selon l'horaire existant tout en respectant les disponibilités des terrains et les dates bloquées par les équipes. Un avis de confirmation est ensuite envoyé aux clubs impliqués, à l'assignataire d'arbitres du club et à la statisticienne de la ligue. Les matchs doivent être joués aux nouvelles dates prévues sauf si C11.d) s'applique. Si le club receveur ne fournit pas les dates pour reporter le match, le club visiteur devient l'hôte du match et il procède à fournir 3 dates de reprises.
- f) Il est possible qu'un match soit remis la fin de semaine.
- g) Aucun match impliquant des équipes juvéniles et exigeant un déplacement de cent kilomètres et plus ne doit avoir lieu du dimanche soir au jeudi durant la période scolaire. Des exceptions peuvent être accordées par le comité de la ligue juvénile.
- h) À défaut de se conformer aux règlements C11 (a à g), une amende de **\$150** sera imposée à l'équipe fautive.

### C12. LORSQUE L'ARBITRE NE SE PRÉSENTE PAS (se référer à A11, règlements de club)

### C13. COULEURS DES CLUBS (se référer à A4, règlements de club)

### C14. SANCTIONS AUTOMATIQUES PAR LA LIGUE

*Sauf sur avis contraire, une suspension = participation interdite de toutes activités de soccer régionales jusqu'à ce que la suspension soit purgée. Ceci s'applique à toutes les fonctions qu'un membre affilié puisse détenir (joueur, membre du staff technique, arbitre).*

- a) Toute suspension doit être purgée avec l'équipe ayant inscrit le joueur sur sa feuille de match lorsque le cumul des avertissements ou l'expulsion a lieu. Ceci est applicable au joueur régulier, au joueur réserve et au joueur à l'essai (FSQ compétitions section XI). **Le joueur ne peut jouer dans aucun match de ligue juvénile jusqu'à ce que sa suspension soit purgée.**
- b) Toute suspension d'un entraîneur doit être purgée avec l'équipe avec laquelle l'expulsion a été notée. L'entraîneur est suspendu de TOUTE ACTIVITÉ de la ligue juvénile pour toute la durée de la suspension. Il n'est pas nécessaire de montrer une carte à un entraîneur pour que l'expulsion soit officielle.
- c) Lorsqu'un joueur accumule 2 avertissements dans un même match, il/elle est automatiquement suspendu pour le prochain match. Une amende de **\$20** s'applique (art. DC-9). Des sanctions additionnelles peuvent être appliquées si l'expulsion est le résultat d'une mauvaise conduite. Le cumul de 2 avertissements pendant le même match ne sont pas comptabilisés dans le cumul des avertissements pendant la saison (C14.e).
- d) Lorsqu'un joueur, un entraîneur, un adjoint, un moniteur ou un gérant est expulsé du match (carton rouge) il/elle est automatiquement suspendu pour le prochain match. Une amende de **\$20** s'applique (art. DC-9). Des sanctions additionnelles peuvent être appliquées si l'expulsion est le résultat d'une mauvaise conduite. Les expulsions subséquentes pendant la même saison peuvent entraîner des suspensions additionnelles et des convocations à comparaître devant le comité de discipline régional (FSQ compétitions section XI).
- e) Tout joueur qui accumule un total de 3 avertissements dans la saison se voit automatiquement suspendu pour le prochain match (FSQ art. 26.1).
- f) - réservé -
- g) - réservé -
- h) Une équipe qui accumule 20 avertissements se verra imposer une amende de **\$50**. Chaque multiple de 10 avertissements supplémentaires entraînera une amende additionnelle de **\$50** (FSQ tableau des frais 7.4.5.1). **Le coordonnateur à la discipline appliquera les amendes de ses infractions accumulées à la fin de la saison.**
- i) Les suspensions résultant d'expulsions demeurent en vigueur jusqu'à ce que le joueur et/ou l'entraîneur aient purgé les suspensions dans PTS-ligue. Les suspensions se poursuivent à la prochaine compétition régionale lorsque le membre s'inscrit. Exemple :
  - Été à la Coupe
  - Été et/ou Coupe à l'hiver
  - Été et/ou Coupe à l'été suivant
  - L'hiver de la présente année à l'été suivant





## RÈGLEMENTS LIGUE JUVÉNILE AA-A – ENTRAÎNEURS (C)

(COMP - REV.27 avril 2015)



- j) Les avertissements et le cumul des avertissements ne se poursuivent pas du championnat à la coupe et vice versa.
- k) Les mesures disciplinaires additionnelles suivront les directives de discipline régionale.
- l) Le comité de la ligue juvénile ou le comité de discipline régional peut décider que le club dirigeant d'un joueur, entraîneur, parent, spectateur, équipe ou membre officiel qui enfreint les règlements ayant été trouvé coupable d'une violation majeure des règlements aura l'obligation de fournir un bon de comportement de mille dollars (1000,00 \$) pour le reste de la saison et la saison subséquente.
  - i. Le bon doit être émis à la date spécifiée autrement toutes équipes impliquées dans des matchs sanctionnés par la région, déclarera forfait pour tout classement et tout match subséquents de la saison courante, et sera exclus des matchs de la coupe pour cette saison.
  - ii. Si le bon n'est pas émis à la date spécifiée, le club sera placé en mauvaise position.
  - iii. Si le bon n'est pas émis, le club sera interdit de toute participation additionnelle dans des compétitions jusqu'à l'émission du bon.
  - iv. Le bon sera retourné à la fin de la saison suivante s'il n'y a pas d'effraction majeure aux règlements et ce à n'importe quel niveau.
  - v. Le bon de garantie sera confisqué s'il y a une autre effraction majeure aux règlements, et ce à n'importe quel niveau, par un joueur, un entraîneur, un parent, un spectateur, une équipe ou un membre officiel du club. Le comité de la ligue juvénile, le comité de discipline régional ou le conseil régional peut imposer des amendes supplémentaires, des restrictions ou des sanctions ou le club peut être placé en mauvaise position. Un autre bon de comportement de mille dollars (1000,00\$) doit être soumis dans la semaine qui suit l'avis officiel de la confiscation du bon.

### **C15. UTILISATION DES JOUEURS (se référer à A7, règlements de club)**

### **C16. RESPONSABILITÉS DES ARBITRES (se référer à A10, règlements de club)**